

8/ Les repas, les piques niques et les goûters

Les repas et les piques niques sont préparés et livrés par le prestataire ANSAMBLE BREIZH RESTAURATION.
Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs.
Les menus sont affichés dans les locaux de l'accueil de loisirs.

9/ Communication des programmes

Les programmes et les bulletins de réservations sont diffusés 2 semaines avant le démarrage de la période concernée. Ils sont disponibles sur les différents espaces de la commune à savoir dans les locaux de l'accueil de loisirs/la garderie périscolaire, sur les panneaux d'informations des écoles ainsi qu'en Mairie. Ils sont également consultables sur le site Internet de la mairie : www.noyal-pontivy.fr.

10/ Santé des enfants

Les parents doivent informer la direction si l'état de santé de l'enfant ne permet pas la pratique d'activités (ex : le sport). Les enfants ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale. En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable en informera aussitôt les parents et décideront ensemble de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. S'il n'a pas réussi à les joindre, il peut prendre l'initiative d'appeler le médecin et d'en aviser par la suite les parents. En cas d'accident grave, il fera appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers).

11/ Sécurité des enfants

À l'arrivée et au départ de l'enfant, les familles conduisent obligatoirement l'enfant et signale leur présence/départ auprès d'un animateur.

Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche de renseignements annuelle. Il est impératif d'ajouter dans le dossier de l'enfant, toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

A l'heure de la fermeture, si aucun des deux parents n'est venu récupérer l'enfant, le personnel d'animation pourra prendre toutes dispositions afin que l'enfant soit récupéré et pourra solliciter la Gendarmerie. L'enfant autorisé à rentrer seul (à partir de 8 ans) doit impérativement prévenir de son départ auprès d'un membre de l'équipe d'animation.

12/ Recommandations

Il est recommandé aux familles d'assurer l'équipement nécessaire aux enfants en fonction de la météo et du programme d'animation. Un sac à dos avec un change pour les plus jeunes est fortement conseillé.

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom.

L'équipe d'animation n'est pas tenue responsable des pertes de vêtements, des vols ou casse des objets personnels : l'argent, les objets de valeur, les bijoux et les jouets (consoles, portable, MP3...) sont strictement interdits à l'accueil de loisirs.

Une conduite correcte des enfants est exigée à l'égard de tous : enfants et personnels d'encadrement mais également envers le matériel et les locaux (règles de politesse, langage, tenu des locaux...). Toute attitude incorrecte à l'égard de l'environnement énoncé précédemment sera signalée aux parents. La responsabilité des parents peut être alors engagée dans le cas où l'enfant commet un acte de détérioration volontaire du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blesse une autre personne. C'est la raison pour laquelle la souscription d'une assurance responsabilité civile est fortement recommandée.

NB : En signant la fiche d'inscription annuelle de votre enfant, vous certifiez avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et du règlement intérieur de l'accueil de loisirs



REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS 3/12 ANS ET PASS LOISIRS ET SPORT

NOYAL-PONTIVY

Nous contacter

Léo Lagrange Ouest - ALSH de Noyal Pontivy

Rue des Ecoles 56 920 NOYAL-PONTIVY

Tel: 02.97.08.18.87 / 06.35.57.49.33

noyalpontivy@leolagrange.org / <http://www.leolagrange.org/>

1/ Présentation générale

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est une structure d'accueil à caractère éducatif et social, alternatif au temps scolaire. Cet espace est ouvert à tous sans distinction et s'interdit toute activité politique ou religieuse.

Situé dans les locaux de la garderie périscolaire, rue des écoles, cet accueil se veut être un lieu éducatif, un espace de jeux et de loisirs qui favorise l'éveil, la découverte et la pratique d'activités variées et contribue ainsi à l'éducation des enfants dans le respect des besoins et du rythme de chacun.

L'encadrement des enfants est assuré par une direction et des animateurs formés ou stagiaires et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par les prérogatives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : 1 animateur pour 8 enfants de – de 6ans, 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 80 enfants.

Le Pass Loisirs et Sport (9/12 ans) fonctionne sur les mêmes modalités que l'accueil de loisirs.

2/ Période de fonctionnement et horaires d'ouverture

La structure est ouverte aux enfants âgés de 3 à 12 ans, les mercredis de l'année scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

Horaires d'ouverture/fermeture : de 7h30 à 18h30.

3/ Organisation de l'accueil

Accueil à la journée, demi-journée, avec ou sans repas.

- 7h30 à 9h30: Accueil du matin : Arrivée échelonné des enfants.
- 9h30 à 9h45 : Rangement/Présentation de la journée (chants, jeux.)
- 9h45 à 11h45 : Activités par groupes d'âge.
- 11h45 à 12h00: Rangement, bilan de la matinée.
- 12h00 à 13h00 : Repas.
- 13h15 : Sieste pour les 3/4ans / Temps calmes pour les plus grands.
- 14h00 à 17h00 : Activités de l'après-midi/ Goûter/ Bilan de fin de journée.
- 17h00 à 18h30 : Accueil du soir : Départ échelonné des enfants.

À NOTER : Pour les accueils à la demi journée : les parents sont invités à venir chercher/déposer leur(s) enfant(s) avant le repas entre 11h45 et 12h et après le repas entre 13h30 et 13h45.

Afin que les enfants puissent pleinement participer à leur temps de loisirs, les familles sont tenues de respecter ces horaires. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si, à plusieurs reprises, cette demande n'est pas respectée.

En cas de retard, pensez à prévenir l'équipe d'animation.

4/ Modalités d'inscription

1/ Constitution du Dossier Inscription annuel :

Avant tout accueil d'un enfant même si sa présence s'avère occasionnelle, il est demandé aux responsables légaux de remplir **une fiche d'inscription annuelle** (à retirer en mairie ou dans les locaux de l'accueil de loisirs) et de **fournir les éléments suivants** : copie en 2 exemplaires des vaccins (DTPolio) via le carnet de santé, copie de document CAF ou MSA attestant le quotient familial (pour la facturation).

Le dossier complété et signé est ensuite à déposer à l'accueil de loisirs, aux heures de permanence ou bien dans la boîte aux lettres de l'accueil. **Aucune inscription ne sera prise en compte sans avoir reçu au préalable le dossier complet.**

2/ Réservation des Mercredis et Vacances scolaires :

1. Via le bulletin de réservation disponible dans les locaux de la garderie périscolaire/Accueil de loisirs ou téléchargeable sur le site Internet de la commune. Ce bulletin est à remettre à la direction aux heures de permanence ou à déposer **dans la boîte aux lettres de l'accueil.**

2. Par mail : en reportant les données figurants sur le bulletin de réservations, ou bien en scannant le bulletin de réservation une fois **rempli.**

3. A l'accueil de loisirs aux horaires de permanences

Une confirmation d'inscription vous sera adressée dans les plus brefs délais par courriel ou par sms. Merci de vous assurer de recevoir celle-ci au plus tard 48h avant la présence de l'enfant.

3/ Délais de réservation

Les mercredis : 24h à l'avance soit le **lundi soir** pour le mercredi suivant.

Les vacances scolaires : Date figurant sur le bulletin de réservation (après la date, selon le nombre de places libres)

5/ Passé les délais : en fonction des places disponibles

Pour connaître les places disponibles, merci de bien vouloir contacter l'accueil de loisirs de préférence sur le téléphone portable au 06.35.57.49.33 ou par email à noyalpontivy@leolagrange.org

Nous vous rappelons que durant les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs, toute l'équipe est en animation.

Les contacts par mails ne seront donc pas prioritaires, merci de favoriser le numéro de téléphone mobile.

6/ Absences/ Maladies

L'encadrement des enfants étant prévu selon le nombre de réservations, toute inscription est définitive et due sauf en cas de maladie ou de force majeure (sur présentation d'un certificat médical sous 48h). **Les repas et les journées restent facturés en cas d'absence injustifiée.**

7/ Tarifs et facturations

	Quotients Familiaux	Tarifs Noyal-Pontivy	Tarifs Extérieurs
Journée (sans repas)	Inférieur à 749 €	7.35 €	8.35 €
	Entre 750 € et 1049 €	9.21 €	10.21 €
	Supérieur à 1050 €	10.26 €	11.26 €
½ Journée (sans repas)	Inférieur à 749 €	5.32 €	6.32 €
	Entre 750 € et 1049 €	6.26 €	7.26 €
	Supérieur à 1050 €	6.78 €	7.78 €
Repas		3.12 €	

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF). Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou MSA. Sans possibilité de calculer votre quotient familial, le tarif maximal sera appliqué.**

La facturation est effectuée tous les mois. Les présences sont facturées par Léo Lagrange Ouest.

Pour le règlement, vous avez la possibilité de régler par chèques, espèces, CESU, Chèques Vacances et Bons CAF. Il est également possible de mettre en place un prélèvement automatique (RIB + papier autorisation prélèvement).

En cas d'impayé, Léo Lagrange Ouest se réserve le droit de refuser l'inscription d'une famille sans règlement de la dette au préalable et peut solliciter son service de recouvrement à partir du 3^{ième} rappel.